Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 112

Artikel: Correspondance

Autor: Chaponnière, P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-256604

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

travaux activement poussés du Bureau promettent un beau succès à cette entreprise.

* * *

La Ligue sociale d'acheteurs nous prie de reproduire un appel dont nous extrayons les passages suivants:

« La crise du chômage sévit cruellement en ce moment. L'initiative privée peut beaucoup pour l'adoucir, en s'efforçant de procurer du travail. A plusieurs reprises la L. S. A. a fait appel à ses membres pour qu'ils atténuent selon leurs moyens le chômage de « morte saison » en réservant les réparations non urgentes pour ces époques de crise. A l'heure actuelle ce devoir devient pressant. Que chacun s'efforce selon ses moyens de procurer du travail, ceux qui le peuvent en passant des commandes, les autres en faisant procéder sans tarder aux réparations courantes, racommodages, remises à neuf, qui doublent et triplent la durée des objets tout en atténuant la crise du chômage. Que chacun ait conscience de sa responsabilité dans la crise actuelle, et que l'effort collectif qui va être tenté soit secondé et soutenu par l'effort individuel de tous ceux qui ont à cœur — et ils sont nombreux chez nous — la paix sociale et le bien-être de tous. »

* * *

Les journaux fribourgeois ont annoncé que, pour la première fois, l'Université de Fribourg a décerné à une femme le doctorat en droit, en l'accompagnant de la mention *magna cum laude*. Et cette nouveauté, qui doit paraître bien révolutionnaire à nos voisins, est rendue encore plus piquante par le fait que le sujet de cette thèse de doctorat est de la plus pure inspiration suffragiste: *Le suffrage féminin devant le Parlement français!*

Toutes nos félicitations vont à la nouvelle gradée, Mme Cherix-Nisot, qui n'est pas d'ailleurs une inconnue pour nous, non plus que sa thèse, car le Secrétariat genevois des Intérêts féminins a été heureux de pouvoir mettre à sa disposition ses ressources documentaires sur ce sujet.

* * *

Il paraîtrait que M. Proust, député d'Indre-et-Loire à la Chambre française, a déposé un projet de loi ouvrant aux femmes le notariat. On sait, en effet, que s'il existe des femmes avocates, il n'y a point encore de femmes notaires — dans nos pays retardés, s'entend. Et même dans ceux-ci... car nous nous souvenons fort bien d'avoir entendu parler, pendant la guerre, par la propre sœur de l'intéressée, d'une jeune dactylographe qui avait complètement remplacé à la tête de l'étude d'un bourg de Haute-Savoie son patron mobilisé, et cela à la satisfaction générale. Et pourtant, il ne doit pas être toujours facile de débrouiller des affaires pour nos voisins d'outre-lac, dont l'habileté finaude ne le cède en rien à celle, proverbiale, des Normands! Mais il ne s'agissait là que d'un remplacement forcé, alors que la proposition de M. Proust va créer une situation de droit.

* * *

L'Association nationale *Pour la Femme*, qui compte des Sections à Rome, à Ancone, à Mantoue, à Vérone, à Pise et dans quelques villes encore de l'Italie centrale, nous a envoyé un très intéressant aperçu de son activité, auquel nous empruntons les renseignements suivants:

Fondée en 1907, cette Association a pour but de faire reconnaître à la femme, par tous les droits légaux que possèdent les citoyens italiens, les droits que possèdent également les hommes, et ceci par l'intermédiaire des organisations d'instruction, d'assistance, d'éducation, ou encore par une action préventive et conciliatrice. Pour atteindre ce but, la Section de Rome notamment a créé diverses œuvres dont voici la liste:

Une Commission consultative de placement féminin adjointe à l'Office municipal du Travail.

Des cours spéciaux pour les femmes sans travail.

Un Secrétariat chargé de défendre les intérêts féminins auprès des pouvoirs publics.

Une œuvre de protection et d'assistance pour les orphelins de guerre.

Une Commission spéciale pour le développement et la récréation des ouvrières (vulgarisation de notions d'hygiène, de prévoyance sociale, etc.

Un atelier d'assistance par le travail.

Une « Salle pour les Emigrants » à la gare principale.

Un Secrétariat en rapport permanent avec le Congrès international des Femmes ouvrières.

Des Secrétariats féminins pour l'assistance aux femmes dans les quartiers populaires.

Une Commission pour combattre l'analphabétisme dans les masses, avec des Centrales dans différents quartiers, des cours, une coopérative de consommation, etc.

Une œuvre d'assistance aux enfants illégitimes et nécessiteux, avec un asile pour les filles-mères, et une organisation de distribution de layettes, des cantines maternelles, etc., etc.

Ajoutons que dans le Comité directeur se rencontrent les noms bien connus dans les milieux féministes de Mmes Schaviom Bosi, Marna Valeri, Laura Casartelli Cabrini, qui fut une des représentantes de l'Italie à la Conférence internationale du Travail à Washington, l'année dernière, conférence au sujet de laquelle elle vient de publier une remarquable brochure.

CORRESPONDANCE

Genève, le 13 janvier 1921.

Chère amie,

Voici, selon votre désir, par écrit, les quelques remarques que je vous ai présentées au téléphone.

Ce que dit votre article sur M. Henri Fazy[1] est exact: M. Fazy n'était pas féministe, et il est peu probable que l'initiative actuelle en faveur des droits politiques des femmes eût rencontré son appui. Néanmoins, dans une occasion importante, celle du maintien de la loi sur les prud'femmes, M. Fazy s'était placé nettement de notre côté. J'assistais à la séance du Grand Conseil où se débattait la question, en 1914, sauf erreur; j'ai oublié la plupart des arguments pour et contre qui ont été énoncés, mais je n'ai pas oublié les débuts du discours de M. Fazy. « Messieurs, a-t-il dit, je ne suis pas féministe, et je crois qu'en vieillissant je le deviens de moins en moins; néanmoins, dans la question qui nous occupe, je ne vois pas pourquoi nous refuserions à des femmes qui travaillent, qui exercent des professions, le droit qu'elles demandent de siéger dans les tribunaux qui ont à se prononcer sur des questions se rapportant à leur profession. »

Lors de la votation — je le tiens d'un témoin oculaire qui se trouvait dans la salle à côté de M. Fazy — celui-ci vota pour le maintien de la loi donnant aux femmes le droit de siéger dans les tribunaux de prud'hommes.

Je crois qu'il est juste de relever cet incident.

Recevez, je vous prie, mes souvenirs très affectueux.

P. CHAPONNIÈRE.

Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Le Comité Central, qui s'est réuni à Berne, le 23 janvier, sous la présidence de Mlle Gourd, a fixé à Schaffhouse, les 28 et 29 mai, l'Assemblée générale annuelle de l'Association. Il a pris d'autre part plusieurs décisions concernant la propagande par la presse, la défense des intérêts féminins en matière de salaires et de législation du travail, la formation de nouveaux groupes, etc. Mme Girardet a fait un récit fort intéressant des séances du Comité Exécutif de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes qui ont eu lieu à Londres en décembre dernier. Enfin, le Comité a remis à une Commission spéciale l'organisation du cours de vacances suffragiste de 1921, qui aura probablement lieu en Suisse centrale (rives du lac de Lucerne ou du lac de Zoug) pendant les vacances d'été.

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Ceux qui disent que les suffragistes sont gens moroses et ennuyeux se trompent singulièrement! preuve en est les soirées que vient d'organiser avec plein succès l'Association genevoise pour le Suffrage féminin. La première, qui a eu lieu le 10 janvier, a rassemblé dans notre local une soixantaine de membres de notre Association, d'abord pour entendre une partie musicale due au très aimable concours d'une violoniste de grand talent, suffragiste par-dessus le marché, Mlle Maggy Breittmayer, et de Mlle Trisconi, pianiste; puis, pour évoquer les souvenirs du Congrès de juin en voyant défiler sur l'écran, en projections lumineuses, des silhouettes bien connues de nos suffragistes genevois. Un thé qui a permis aux conversations privées de se donner libre cours, a séparé ces deux parties de la soirée. — Les deux autres avaient été organisées les 15 et 16 janvier, à la Maison Communale de Plainpalais par deux membres dévoués de la Commission des Finances du Comité de l'Initiative, Mlle Mooser et M. Naef, au

[1] Voir le *Mouvement Féministe* du 10 janvier 1921.